



# Devenez partenaire du Consortium de l'OMPI pour les créateurs

## Rejoignez le Consortium de l'OMPI pour les créateurs!

Devenez partenaire du [Consortium de l'OMPI pour les créateurs](#) et soutenez ce partenariat public-privé visant à faire en sorte que les créateurs aient une meilleure connaissance des droits de propriété intellectuelle et des procédures connexes pour que, indépendamment de leur situation géographique, culturelle ou économique, leur travail soit reconnu et rémunéré à sa juste valeur.

## Qu'est-ce que le Consortium de l'OMPI pour les créateurs?

La [Music Rights Awareness Foundation](#) (MRAF) et l'[Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle](#) (OMPI) se sont associées pour créer ce partenariat public-privé unique en son genre. Le soutien de créateurs, d'autres parties prenantes et de gouvernements du monde entier fait du Consortium de l'OMPI pour les créateurs une communauté véritablement ouverte et inclusive. Nous encourageons cette collaboration à l'échelle du secteur, l'objectif étant de rassembler et de mettre à disposition les meilleures informations disponibles sur une plateforme accessible à tout moment et n'importe où.

## Qui sont les partenaires du Consortium de l'OMPI pour les créateurs?

Parmi les premiers partenaires, on recense l'Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO ARTIS), BEST Rechtsanwälte, la SARL Digital Data Exchange (DDEX), l'Association des médias numériques (DiMA), European Visual Arts (EVA), la Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE), l'Independent Music Publishers International Forum (IMPF), l'International Authors Forum (IAF), la Confédération internationale des éditeurs de musique (ICMP), la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (CISAC), la Fédération internationale des associations de producteurs de films (FIAPF), la Fédération internationale des musiciens (FIM), la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), l'Union internationale des éditeurs (UIE), l'Ivory Academy, la Société des auteurs audiovisuels (SAA), le Conseil des sociétés gérant les droits des artistes interprètes ou exécutants (SCAPR), SoundCloud Ltd, Universal Music Group (UMG) et l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO).

Nous recrutons actuellement de nouveaux partenaires et nous espérons qu'ils seront nombreux à rejoindre l'aventure.



## Aidez-nous à construire la plateforme pour les créateurs!

Grâce au soutien de toutes les parties prenantes du secteur de la création et de partenaires des secteurs public et privé, la [plateforme pour les créateurs](#), une application en ligne gratuite, fournira des informations factuelles et objectives visant à faire connaître les droits des créateurs.

La plateforme multilingue pour les créateurs contiendra des vidéos de créateurs de renom et des informations utiles concernant la gestion des droits et les procédures connexes, des cours en ligne personnalisés avec la possibilité d'obtenir un certificat d'assiduité, ainsi que des informations accessibles facilement sur des questions juridiques et commerciales liées aux droits des créateurs.

La plateforme pour les créateurs sera largement disponible sur les applications, appareils, sources d'informations et services de tiers, au moyen d'accords dédiés et d'une interface de programmation d'applications (API).

Les créateurs seront en mesure de créer gratuitement un compte sur la plateforme, en devenant un ami du Consortium de l'OMPI pour les créateurs au moyen d'une simple inscription en ligne ou en téléchargeant l'application.

S'intéressant d'abord à la musique, la plateforme s'étoffera progressivement pour couvrir tous les secteurs de la création, y compris la littérature, l'audiovisuel et les arts visuels.

## Notre ambition pour 2022

Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs est en train de créer une plateforme pour les créateurs en étroite collaboration avec ses partenaires, Manyone Ltd. étant chargée de la gestion du projet et d'apporter son soutien en matière de fourniture de contenus. En parallèle, nous nous entretenons avec des partenaires des secteurs public et privé pour garantir le soutien et les fonds nécessaires.

Notre ambition en matière de mobilisation de fonds pour l'année 2022 s'élève à 2,3 millions de francs suisses pour le développement d'une première version viable de la plateforme pour les créateurs destinée aux créateurs de l'industrie musicale.

## Catégories de partenaires

Avec six catégories de partenariat, vous avez le choix :

- Partenaire platine : 1 million de francs suisses
- Partenaire or : entre 500 000 et 999 000 francs suisses
- Partenaire argent : entre 250 000 et 499 000 francs suisses
- Partenaire bronze : entre 100 000 et 249 000 francs suisses
- Partenaire : entre 1000 et 99 000 francs suisses
- Partenaire apportant une contribution en nature : dons de biens ou de services (évalués au cas par cas)





## Pourquoi devenir partenaire du Consortium de l'OMPI pour les créateurs?

En travaillant en partenariat avec d'autres représentants du secteur sur des initiatives mutuellement bénéfiques, vous renforcerez le rôle de votre organisation dans l'écosystème de la création et serez reconnu comme un partisan de la finalité du Consortium de l'OMPI pour les créateurs : faire en sorte que le travail des créateurs soit reconnu et rémunéré à sa juste valeur dans le monde entier.

Le document intitulé **Contreparties destinées aux partenaires** du Consortium de l'OMPI pour les créateurs détaille les avantages pour votre organisation.

En aidant à créer la plateforme pour les créateurs,

- vous contribuerez, dès le début, à la création d'une plateforme historique sur laquelle les créateurs d'aujourd'hui et de demain auront accès à tout moment à des informations, sur leurs appareils, en six langues et partout dans le monde;
- vous collaborerez avec des acteurs et des organisations professionnelles essentiels du secteur de la création, qui fournissent des informations actualisées spécifiques au secteur;
- vous augmenterez la visibilité et renforcerez la réputation de votre organisation grâce aux créateurs de renom qui participent au Consortium de l'OMPI pour les créateurs et qui donnent leur voix à la plateforme;
- vous bénéficierez d'avantages exclusifs en matière de communication qui ont trait à l'image de marque sur les réseaux sociaux, dans les annonces, le publipostage électronique, les témoignages, etc.;
- vous augmenterez votre visibilité grâce à nos voies et réseaux de communication mondiaux aux plus hauts niveaux, rassemblant des créateurs de renom venant des quatre coins du monde;
- vous viendrez compléter vos propres activités de sensibilisation, favoriserez une perception positive de votre marque et suscitez des possibilités de publicité pour les créateurs du monde entier;
- vous aurez accès à des partenaires du Consortium de l'OMPI pour les créateurs et aurez l'occasion de les rencontrer lors d'événements dédiés;
- votre nom et votre logo figureront sur les communications, rapports, annonces dans la presse et les médias du Consortium de l'OMPI pour les créateurs;
- vous aurez le droit de faire la publicité de votre partenariat sur votre site Web et par d'autres voies de communication;
- disposerez d'informations de première main concernant les finances et le fonctionnement du Consortium de l'OMPI pour les créateurs et pourrez participer à la mise en œuvre du projet;
- vous exprimerez votre soutien en faveur de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et d'engagements économiques, sociaux et de gouvernance dans le secteur de la création ainsi qu'en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

## Ressources

- [Vidéo explicative concernant la plateforme pour les créateurs](#)
- [Vidéos contenant des témoignages de dirigeants](#)
- [Présentation de la plateforme pour les créateurs](#)
- [Charte du Consortium de l'OMPI pour les créateurs](#)





# Objectifs de développement durable du Consortium de l'OMPI pour les créateurs

Les travaux du Consortium de l'OMPI pour les créateurs contribuent à la mise en œuvre d'objectifs de développement durable (ODD) de premier plan et aux activités de ses partenaires en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE).

La mission du Consortium de l'OMPI pour les créateurs est de faire en sorte que les créateurs aient une meilleure connaissance de leurs droits et des pratiques de gestion connexes, en assurant à tous les créateurs, indépendamment de leur situation géographique, culturelle ou économique, la reconnaissance et la rémunération juste de leur travail.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



## ODD 4 – Éducation de qualité

La plateforme pour les créateurs, une application en ligne ayant vocation à former les créateurs de toutes les industries, y compris de la musique, de la littérature, de l'audiovisuel, des arts dramatiques et des arts visuels, est une initiative phare du Consortium de l'OMPI pour les créateurs qui permettra à tous les créateurs du monde entier d'être en situation d'apprentissage permanent et d'acquérir les connaissances professionnelles et les compétences pratiques requises pour gagner sa vie dans le secteur de la création.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



## ODD 8 – Travail décent et croissance économique

Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs a vocation à donner aux créateurs, grâce aux informations et connaissances nécessaires, les moyens de prendre des décisions commerciales éclairées afin que leur travail soit reconnu et rémunéré. Cela contribuera à asseoir la capacité des créateurs et du secteur de la création de contribuer à la croissance économique et au développement durable.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



## ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure

Avec le soutien de 13 fédérations industrielles internationales, membres et partenaires éminents des secteurs public et privé, le Consortium de l'OMPI pour les créateurs est en train de développer la plateforme pour les créateurs, une application en ligne disponible sur tous les appareils et tous les services de tiers visant à faire mieux connaître les droits des créateurs. Cela contribuera à améliorer les flux et la gestion des données relatives aux droits sur toute la chaîne de valeur du secteur de la création au profit des créateurs, des éditeurs, des producteurs, des intermédiaires, des plateformes en ligne et autres distributeurs.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



## ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs

Le Consortium de l'OMPI pour les créateurs est un partenariat public-privé établi en 2020 par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et la Music Rights Awareness Foundation. Il est ouvert aux parties prenantes qui adhèrent à ses objectifs et souhaitent les appuyer, qui peuvent en devenir membres ou partenaires. En soutenant le Consortium de l'OMPI pour les créateurs, les partenaires contribuent à la mise en œuvre des ODD et expriment leurs engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises.



## Music Rights Awareness Foundation (MRAF)

Fondée par les champions de l'industrie musicale [Max Martin](#), [Björn Ulvaeus](#) et [Niclas Molinder](#), la [Music Rights Awareness Foundation](#) est une fondation apolitique qui s'évertue à faire connaître les droits liés à la musique dans le monde entier. Par l'éducation et le soutien, la MRAF aide les créateurs de musique à prendre le contrôle de leurs droits et à vivre de leur musique, indépendamment de leur situation géographique, culturelle ou économique. Son ambition est que tous les créateurs de musique soient rémunérés équitablement pour la musique qu'il partage avec le monde.

## Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

L'[Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle](#) (OMPI) est au cœur des questions mondiales de politique, service, information et coopération en matière de propriété intellectuelle. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI aide ses 193 États membres à élaborer un cadre juridique international de la propriété intellectuelle qui soit équilibré et en accord avec l'évolution des besoins de la société. Elle offre des services aux entreprises qui souhaitent obtenir des droits de propriété intellectuelle dans plusieurs pays ou qui souhaitent régler des litiges. Elle propose des programmes de développement des compétences afin d'aider les pays en développement à tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle et permet d'accéder gratuitement à des bases de données uniques sur l'information en matière de propriété intellectuelle.

Pour plus d'informations, consultez notre site Web : [Consortium de l'OMPI pour les créateurs](#) ou contactez-nous à l'adresse suivante : [wipoforcreators@wipo.int](mailto:wipoforcreators@wipo.int).

